



Wallonie
Le Conseil des Ministres

Séance du 18 juillet 2019

NOTIFICATION

Point A22: Intégration des personnes étrangères : cadre de référence des compétences minimales des formatrices et formateurs en français langue étrangère.
(GW X/2019/18.07/Doc. 10834/A.G.)

DECISION :

1. Le Gouvernement approuve le cadre de référence des compétences minimales des formatrices et formateurs en français langue étrangère et marque son accord sur la proposition du Comité de coordination relative au volume horaire minimum de 120h de cours et 30h de stage.
2. Il charge la Ministre de l'Action sociale et de l'Egalité des chances de l'exécution de la présente décision.

Laurence Glautier
Secrétaire du Gouvernement